

FSF – Informations

Edition spéciale CPEV

FSF - FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Novembre 2017

CPEV - Où en sommes-nous ?

Après l'annonce par le Conseil d'Administration (CA) de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) d'un plan de financement 2019 basé sur les prévisions pessimistes d'experts plutôt que sur la réalité des chiffres actuels, la FSF s'est engagée fermement pour contester la nécessité d'un tel plan. La démarche qui vise, d'un côté, à faire des prévisions jusqu'en 2052 pour assurer la pérennité de la caisse et, de l'autre, à faire revoir systématiquement tous les cinq ans le plan de financement de celle-ci par l'Autorité de Surveillance LPP de Suisse orientale (ASSO) s'avère destructrice pour le régime des retraites des fonctionnaires. Au vu de l'excellente situation financière de la CPEV et de sa bonne gouvernance, rien ne justifie ce **coup d'état** des experts !

Et maintenant, que fait-on ?

Tous les assurés de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ont reçu début novembre un courrier les informant du contenu du plan de financement 2019 tel que présenté par le Conseil d'Administration de la caisse. Les organisations syndicales ont rencontré la délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat (DCERH) dans l'optique d'établir un groupe de travail qui permette d'explorer des pistes alternatives à la mise en œuvre du plan de financement 2019. Plusieurs dates ont d'ores et déjà été fixées d'ici au mois de janvier 2018.

Pour renseigner les membres des associations de la FSF, celle-ci convoquera prochainement ses instances. Celles-ci devront se déterminer sur les orientations à prendre dans les négociations avec la DCERH. Le secrétariat fédératif tiendra bien entendu les membres de la FSF au courant de l'évolution des travaux.

Dans l'immédiat, la FSF, conjointement aux autres faitières syndicales, SUD et le SSP, appellent à un **rassemblement** le 23 novembre dont vous trouverez les détails au dos. Nous vous convierons également ultérieurement à une seconde assemblée du personnel début décembre pour rendre compte de l'avancée des discussions avec le Conseil d'Etat.

Le secrétariat fédératif

En quoi consiste le plan de prévoyance 2019 de la CPEV ?

Le Conseil d'Administration a présenté le plan de financement suivant à l'Assemblée des délégués des assurés de la Caisse de Pensions, aux organisations syndicales, à l'ASSO et au Conseil d'Etat.

La mesure phare de ce plan : 2 ans de travail supplémentaires !

Paramètres :	Plan de 2013 (actuel) :	Plan 2019 prévu :
Type de financement :	Primauté de prestations	Primauté de prestations
Taux d'intérêt technique :	3.25%	2.70%
Taux de rente (en % du salaire assuré) :	60% (au maximum)	60% (au maximum)
Âge d'entrée :	24 ans (col. 1) / 22 ans (col. 2)	24 ans (col. 1) / 22 ans (col. 2)
Durée d'assurance :	38 années	40 années
Âge minimum de retraite :	62 ans (col. 1) / 60 ans (col. 2)	64 ans (col. 1) / 62 ans (col. 2)
Âge terme :	63 ans	65 ans
Taux de cotisation (en % du salaire cotisant) :	Assuré : 10% / Employeur 15.5%	Assuré : 10% / Employeur 15.5%

Source: CPEV

L'assemblée des délégués des assurés de la CPEV a refusé ce plan lors de son assemblée du 3.10.2017. Le Conseil d'Etat, quant à lui, s'est borné à en prendre connaissance, mais a accepté la demande des organisations syndicales de se rencontrer afin d'échanger sur la situation.

Pour la FSF, ce plan doit être retiré et l'accord signé en 2013 doit pouvoir déployer ses pleins effets !